



Oui à la sécurité alimentaire le 24 septembre

Même si nous sommes dans l'abondance de denrées alimentaires grâce à une situation économique plutôt favorable en tant que pays riche, force est de constater que nous devons créer des conditions pour que les générations futures soient au bénéfice d'une sécurité alimentaire et croyez-moi, cela ne va pas de soi. Nous vous rappelons les bases du nouvel article 104a, à savoir :

La nécessité de créer des conditions permettant à la population de disposer aujourd'hui et à l'avenir de denrées alimentaires en quantité et qualité. En tenant compte du changement climatique, de la raréfaction des ressources et de la croissance démographique, la préservation des terres agricoles en Suisse comme ailleurs doit être mise en œuvre.

Il faut exploiter le potentiel agronomique de manière durable, ceci en lien avec le climat et la topographie. Produire autant mais avec moins d'intrants, tel est l'objectif à atteindre.

L'agriculture et le secteur agroalimentaire doivent répondre aux exigences du marché et non aux conditions décrétées par l'Etat. Il faut tenir compte des attentes des consommateurs d'une part, mais aussi générer de la valeur ajoutée avec les produits d'autre part. Une répartition équitable entre producteurs, transformateurs et distributeurs doit apporter une plus grande somme de valeur à tous.

Avec un taux d'auto-provisionnement légèrement supérieur à 50 %, nous sommes bien en dessous de l'Union Européenne et des Etats-Unis. La production indigène reste un pilier important, mais bien des denrées alimentaires ne peuvent pas être produites en Suisse ou sont produites en quantité insuffisante. L'article 104a prévoit l'encouragement du commerce équitable plutôt que du libre-échange. Nous devons avoir un regard sur le commerce du développement durable, à savoir la connaissance des impacts environnementaux et l'obtention d'un revenu comparable pour les producteurs en dehors de nos frontières.

La problématique du tourisme de consommation, notamment pour les denrées alimentaires, ne sera pas uniquement résolue par l'adoption de cet article. Cependant il donne une direction par le renforcement d'une production indigène et lutte contre une concurrence fondée sur un dumping environnemental.

La gestion des denrées alimentaires en lien avec le gaspillage alimentaire doit redonner sa juste valeur à la nourriture.

Les souhaits d'une production respectueuse de l'environnement, du bien-être animal à un niveau supérieur à nos concurrents avec des conditions cadres de coûts plus élevés se traduisent par des mesures de politiques agricoles obligatoires pour que nos denrées alimentaires de qualité soient accessibles à tout un chacun.

Oui à la prévoyance vieillesse 2020 et au financement additionnel de l'AVS

Le comité directeur soutient le Oui pour cette réforme adoptée, il est vrai, in extremis par les chambres fédérales et qui ne sera pas suffisante sur le long terme. Cependant, il faut être cohérent et l'augmentation de l'espérance de vie conduit actuellement à un déficit du financement de la prévoyance. De plus, le projet repose sur un financement équitable par le biais de la TVA, par les employés, par les employeurs et par la Confédération. Même si au regard des adversaires de cette réforme il y aura des difficultés, force est de constater qu'il ressort plus de points importants :

- Le maintien du niveau global des prestations par l'approche des deux piliers
- La flexibilisation de l'âge de la retraite entre 62 et 70 ans
- La réduction progressive du 6,8 à 6% du taux de conversion minimal pour le 2^{ème} pilier
- Une hausse modérée de la TVA (0,6 point)
- L'absence d'augmentation des cotisations sociales des indépendants
- L'alignement progressif de l'âge de la retraite des femmes aux hommes

Ces éléments sont importants et finissent par l'emporter dans la balance des intérêts et notamment lorsque l'on sait que les projets des anciennes réformes ont systématiquement été refusés. Il faut donc saisir l'opportunité de donner un signal afin d'engager une première réforme. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons de voter et faire voter 2x Oui à la réforme des retraites.

CNAV – Yann Huguélit

Suite à plusieurs essais et discussions entre des agriculteurs motivés du Val-de-Ruz, la CNAV et la sucrerie d'Aarberg, cette dernière leur propose de cultiver une **centaine d'hectares** de betteraves sucrières pour la campagne 2018. La culture demande un bon suivi technique et permet de dégager une marge brute intéressante qui se monte à 2 fois celle de l'orge d'automne et 2.5 fois celle des pois protéagineux. De plus, la sucrerie d'Aarberg achète les betteraves en tas en bout de champs, l'agriculteur doit prendre en charge les frais de chargement (souris) qui se monte à CHF 2.50.-/t, soit environ CHF 200.- / ha. Le transport est à la charge de la sucrerie et se fera par camion. La CNAV mettra un conseiller technique expérimenté afin de soutenir les nouveaux producteurs.

Toutes les personnes intéressées doivent s'inscrire d'ici au 25 septembre auprès du secrétariat de la CNAV ☎ 032 889 36 40 en indiquant la surface potentiel pour 2018. Nous restons bien entendu à disposition pour des compléments d'informations si nécessaire.

CNAV - Cyril Perrenoud



Contrôle des pulvérisateurs 2017

Cette année, ils auront lieu **le mardi 17, le mercredi 18 et le vendredi 20 octobre aux Ponts-de-Martel** (½ j.), **Entre-2-Lacs** (½ j.), **Môtiers et Cernier**. Nous rappelons que les contrôles sont obligatoires tous les 4 ans pour remplir les exigences PER. Le prix du contrôle est de Fr. 105.- TVA comprise, Fr. 95.- pour les membres de l'ANETA. Si vous n'en faites pas partie et que vous souhaitez en bénéficier, veuillez prendre contact avec M. Bernard TSCHANZ au ☎ 032 857 21 70 ou par 💻 bernardtschanz@net2000.ch. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat, ☎ 032 889 36 40, ou par 💻 cnav@ne.ch, **jusqu'au vendredi 29 septembre 2017** en indiquant la marque du pulvérisateur.



SAGR Notification pour épandage et semis

Le délai de notification pour les épandages et les semis, initialement fixé à 10 jours, a été prolongé à 20 jours. Toutefois, passé ce délai de 20 jours, vous n'avez plus la possibilité de faire les notifications dans le système Acorda. Un blocage a été mis en place.

En cas de dépassement de ce délai, une demande écrite devra être faite à l'OPDI, en respectant les informations nécessaires à la saisie des informations (parcelles concernées, surfaces, méthode utilisée, dates, etc.). Un document est à votre disposition sur notre site SAGR/Paiements directs/Efficience des ressources.

À réception du document, nous procéderons à l'inscription des notifications tardives, moyennant la facturation d'un émolument.



Neuch'Expo 2017

La Neuch'Expo se déroulera le **samedi 30 septembre 2017** dans les infrastructures de l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel. Le comité d'organisation a tout mis en œuvre pour vous accueillir afin que vous puissiez admirer les vaches et génisses inscrites. Lors de la soirée des éleveurs, vous pourrez déguster de la fondue ou un délicieux menu et après la distribution des prix, l'orchestre Schwyzerörgeli Trio animera la soirée. Dès 23h00 disco avec Gjyx Sono & Light.

Combat de Reines d'automne

Le **samedi 14 octobre 2017** aura lieu dès 11h00 à La Ferme de la Croix, aux Grattes à Rochefort, le Combat de Reines.

Restauration chaude, soirée, animations, bar et entrée gratuite.

Venez nombreuses et nombreux !

Centre collecteur de Montmollin : heures d'ouverture

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) vous informe qu'à partir de maintenant, l'horaire du Centre collecteur des déchets carnés à Montmollin est fixé comme suit :

- Lundi à vendredi : ouvert de 08h00 à 12h00, puis de 13h30 à 16h00 ;
- Samedi et dimanche, ainsi que les jours fériés : fermé. Le centre peut exceptionnellement être ouvert mais uniquement sur appel et seulement pour le gros bétail ;
- En cas d'urgence : contacter s'il vous plaît le responsable du centre.

Comme vous le savez probablement, le centre collecteur a subi un dégât total pour cause d'incendie. Afin de faciliter les opérations de prise en charge de cadavres, nous vous serions très reconnaissants si vous preniez contact avec le responsable à chaque fois qu'un cadavre de bovin ou d'équidé doit y être amené.

N° tél. du centre collecteur de Montmollin : ☎ 032 731 12 85

Par ailleurs, nous répétons que les trappes pour réceptionner les cadavres de petits animaux (anciennement situées à l'entrée du centre) ne sont plus fonctionnelles. Les cadavres de petits animaux doivent aussi être amenés pendant les heures d'ouverture du centre. Aucun cadavre d'animal ne peut être déposé au centre collecteur en dehors des heures d'ouverture.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Protection des animaux : détention prolongée en plein air d'animaux de rente lors de conditions météorologiques extrêmes

Par « détention prolongée en plein air » on entend un séjour prolongé d'animaux domestiques sur une surface clôturée en plein air. Les animaux y séjournent pendant 24 heures par jour (contrairement au pacage et à la sortie en plein air où les animaux sont rentrés à l'étable chaque jour).

Les capacités d'adaptation des animaux ne doivent pas être sollicitées de manière excessive. Les situations critiques apparaissent le plus souvent lorsque les animaux sont exposés sans protection à des conditions météorologiques extrêmes, comme de fortes chaleurs et un fort ensoleillement ou, inversement, un temps à la fois froid, humide et venteux.

Il n'est pas possible d'indiquer des valeurs limites exactes à partir desquelles il faut permettre à l'animal de se protéger contre des conditions météorologiques extrêmes. L'important c'est de prévenir ces situations, de telle manière que les animaux puissent toujours trouver la protection contre les conditions météorologiques extrêmes s'ils en ont besoin compte tenu des conditions climatiques et de leur état physiologique.

Ainsi, l'agriculteur doit veiller à mettre à disposition un abri ou à rentrer ses animaux à l'étable lorsqu'il y a de la pluie sur plusieurs jours de suite avec des températures proches de zéro et que le froid est augmenté par le vent. L'affouragement doit aussi être adapté en conséquence.

L'annexe 2, tableaux 1 à 3 de l'Ordonnance de l'OSAV sur la détention des animaux de rente et des animaux domestiques indique la surface minimale que l'abri doit dispenser aux bovins, aux moutons et aux chèvres dans le cas où cet abri ne servirait qu'à la protection contre l'humidité et le froid et non à l'affouragement des animaux.

En période d'affouragement hivernal, les brebis et les chèvres doivent être rentrées à l'étable avant la mise bas ; durant les deux premières semaines qui suivent la naissance des jeunes, elles doivent avoir accès en permanence à un gîte. Les moutons qui viennent d'être tondus doivent être protégés des conditions météorologiques extrêmes.

Nous restons à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires



Cours pour obtenir le permis « G »

Jeunes conducteurs et conductrices de tracteurs

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, (possibilité de passer l'examen 6 mois avant l'anniversaire) appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Les cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la police cantonale neuchâteloise. Les candidats passent l'examen sur un système informatique dans les locaux du service cantonal des automobiles et de la navigation. Ces cours se dérouleront pendant les vacances d'automne, soit :

Cernier	Lundi 2 octobre 2017	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Mercredi 4 octobre 2017	09h00 à 10h30	
	Vendredi 6 octobre 2017	13h20	Examens
Fleurier	Mardi 3 octobre 2017	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Mercredi 4 octobre 2017	14h00 à 15h30	
	Vendredi 6 octobre 2017	13h45	Examens

*Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au **20 septembre 2017 dernier délai**, à : M. Bernard Tschanz, Ch. de Biolet 9, 2042 Valangin. Les places sont limitées à 25 candidats par emplacement.*

Nom :

Prénom :

Date de naissance complète :

Prénom du père :

Adresse exacte :

NPA :

Domicile :

Tél. :

Membre ANETA : OUI / NON Emplacement choisi : Cernier / Fleurier

Pour Cernier uniquement, possibilité de manger sur place : Dîner OUI / NON

Dès que nous serons en possession de vos inscriptions nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire !

ANETA

Changez de caisse-maladie et profitez de nouveaux avantages

Comme chaque année, les caisses-maladie publient les nouvelles primes en automne. Les primes de l'assurance de base doivent être approuvées par l'Office fédéral de la santé publique avant leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Après la publication des nouvelles primes, il reste en général peu de temps pour changer de caisse-maladie. L'assurance obligatoire des soins, aussi appelée assurance de base, doit être résiliée auprès de l'assureur d'ici au 30 novembre 2017. Si les primes n'augmentent pas pour les assurances complémentaires facultatives, l'assureur doit recevoir la résiliation d'ici au 30 septembre 2017. Une déclaration de santé doit être remplie pour souscrire une assurance complémentaire et les risques sont ensuite examinés. Le cas échéant, un rapport médical est demandé, ce qui peut retarder la décision d'admission. C'est pour cela qu'il est important de ne résilier les assurances complémentaires qu'une fois la confirmation d'admission reçue du nouvel assureur. Si la jungle des assurances rebute bien souvent, un véritable potentiel d'optimisation existe dans la plupart des cas. Demandez vite une offre comparative ou un entretien de conseil, afin que nous puissions analyser votre situation d'assurance. Nous sommes votre interlocuteur compétent et disposons de nombreuses années d'expériences en matière d'assurances, de plus nous connaissons très bien le monde de l'agriculture. Profitez de cet avantage indéniable ! Le conseil ou les offres comparatives ne vous intéressent pas ? Jetez donc un œil aux astuces d'Agrisano pour réduire vos primes : les personnes qui choisissent une franchise plus élevée obtiennent un rabais. Celles qui contribuent activement à réduire les coûts et choisissent le modèle d'assurance médecin de famille AGRI-eco sont récompensées par un rabais de prime conséquent. Les personnes qui sont déjà assurées obligatoirement par leur employeur contre les accidents peuvent suspendre, par un simple courrier, leur couverture accident dans leur assurance obligatoire des soins. Enfin, payer les primes par année ou par semestre permet de profiter de rabais attractifs.

Assurance globale

Septembre rime avec période de vendanges. Les employeurs qui ont assuré leur personnel par l'intermédiaire de l'assurance globale Agrisano doivent nous faire part des différentes entrées et sorties uniquement en fin d'année. Cette année, seul un formulaire vous sera envoyé pour le personnel non soumis à l'AVS. Une copie de la déclaration des salaires à la Caisse de compensation AVS sera également nécessaire pour une facturation rapide.

Mmes Laetitia Balossi et Christelle Oppliger, ☎ 032 889 36 50



Compte-rendu du concours des taureaux

Le concours des taureaux des Ponts-de-Martel s'est déroulé le samedi 2 septembre. Sur le ring, 62 taureaux ont été présentés. Le fruit du travail des éleveurs a été récompensé par des plaquettes, des varones et des cloches offertes par les généreux sponsors. Le comité d'organisation remercie les personnes ayant participé au bon déroulement de cette journée.

1^{er} rang SI 6 à 10 mois	OTELLO	Fils d'ADRIAN	H	Gaille Rémy et Alain, Provence
1^{er} rang SI 11 à 12 mois	FRIGOR	Fils de KILIAN	H	Corminboeuf Bruno & Rémy, Couvet
1^{er} rang SI 13 à 15 mois	FABIO	Fils de RAFAELE	32/87	Fiaux Nadia et Sam, Sonvilier
1^{er} rang SI 19 à 24 mois	SILVIO	Fils de PABLO	43/91	Marmet Jakob et Adrian, Couvet
1^{er} rang SI 25 à 36 mois	BENJI	Fils de QUINCY	44/94	Berger Thomas, La Ferrière
1^{er} rang SF 16 à 18 mois	JOYEUX	Fils d'HARDY	23/87	Rosselet Christophe, Les Bayards
1^{er} rang SF 19 à 24 mois	AMI	Fils de SWINDAL	43/91	Wasser Fabrice, La Chaux-de-Fonds
1^{er} rang SF 25 à 36 mois	WALDOR	Fils de SAIKO	43/93	Reymond Patrick, Le Cerneux-Péquignot
1^{er} rang SF + de 3 ans	ISOR	Fils de MANUEL	54/95	Roux Jean-François, Les Bayards
1^{er} rang MO 6 à 10 mois	AMARETTO	Fils de BRINK	H	Oppliger Jean-Pierre, La Châtagne
1^{er} rang MO 11 à 12 mois	EMILE	Fils d'ESPRIT	H	Erb Christian, L'Auberson
1^{er} rang MO 13 à 15 mois	TITAN	Fils de DOLLEY	23/86	Rosselet Christian, le Brouillet
1^{er} rang MO 19 à 24 mois	TRIPLE	Fils de TAUNUS	34/90	Jeannet Jean-Michel, La Chaux-du-Milieu
1^{er} rang MO 25 à 36 mois	SYRHA	Fils de CARDIFF	33/87	Oppliger Jean-Pierre, La Châtagne
1^{er} rang RH/HO 6 à 10 mois	LIVO	Fils d'APPLEJACK	H	Huguenin Denis et Jérémy, La Brévine
1^{er} rang RH/HO 11 à 12 mois	URIMATE	Fils d'ADDICTION	H	Borioli Laurent, Bevaix
1^{er} rang RH/HO 13 à 15 mois	SHAKIRI	Fils d'ARTEMIS	33/88	Girardin Philippe, Le Cerneux-Péquignot
1^{er} rang RH/HO 16 à 18 mois	BLACKBOY	Fils de DEMPSEY	44/90	Derendinger Félix, Noiraigue
1^{er} rang RH/HO 19 à 24 mois	SCOUBI	Fils de KALIF	44/92	Nicolet Pierre-Yves, Brot-Plamboz
1^{er} rang RH/HO 25 à 36 mois	ELLIOTT	Fils de BARBWIRE	43/93	Huguenin Denis et Jérémy, La Brévine
1^{er} rang RH/HO + de 3 ans	BOBI	Fils de BIG APPLE	55/96	Perrin Maurice, Les Ponts-de-Martel
Champion SI	BENJI	Fils de QUINCY	44/94	Berger Thomas, La Ferrière
Champion SF	AMI	Fils de SWINDAL	43/91	Wasser Fabrice, La Chaux-de-Fonds
Champion MO	TRIPLE	Fils de TAUNUS	34/90	Jeannet Jean-Michel, La Chaux-du-Milieu
Champion RH/HO Junior	SHAKIRI	Fils d'ARTEMIS	33/88	Girardin Philippe, Le Cerneux-Péquignot

Le comité d'organisation

FOISON DE MEDAILLES POUR LES VINS DE NEUCHÂTEL !

Les résultats des différents grands concours de cette fin d'été placent les vins de Neuchâtel aux premières places des vins suisses ! Que ce soit au concours Expovina à Zürich, Au Grand Prix du Vin suisse à Berne, au Mondial des Pinots à Sierre ou au Concours Vin bio suisse, nos crus neuchâtelois tirent leurs épingles du jeu et obtiennent une quantité de médailles d'Or jamais égalée. Un immense bravo à nos vignerons !

EXPOVINA

1 médaille d'Or et le Prix "Best of Region" Trois-Lacs

4 médailles d'Argent

GRAND PRIX DU VIN SUISSE

11 médailles d'Or, dont 6 vins nominés pour la grande finale du concours qui aura lieu le 31 octobre à Berne

MONDIAL DES PINOTS

8 médailles d'Or et 15 médailles d'Argent et le prix du meilleur vin mousseux

VIN BIO SUISSE 2017

1^{ère} place dans la catégorie "vins avec sucre résiduel"

Le vignoble neuchâtelois représente 4% de la surface viticole suisse, mais il comptabilise environ 10% du total des médailles d'Or attribuées lors des prestigieux concours nationaux et internationaux. C'est remarquable.

Vous trouverez le détail des vins médaillés dans la rubrique médias du site internet www.neuchatel-vins-terroir.ch

Réservez déjà vos dates 2018

Assemblée générale élargie : samedi 24 mars 2018

Voyage UPN Les Tulipes en Hollande : fin avril

Torrée géante : 9 septembre 2018

Randonnée de 2 jours au Chalet du Soldat

À nouveau la randonnée estivale organisée pour la quatrième fois a connu un grand succès, 29 dames inscrites pour réaliser le tour des Gastlosen.

Rendez-vous à Boudevilliers devant un café, répartition dans les voitures et nous voilà parties pour le village Jaun/Bellegarde. Arrivée au parking, chacune chaussa ses bonnes chaussures et départ direction le chalet du Soldat.

Petite pause, afin de reprendre notre souffle, manger un petit encas, se désaltérer, histoire de reprendre des forces pour gravir le sérieux raidillon du col du loup situé à 1'923 mètres d'altitudes, point culminant de notre randonnée. Un large panorama sur les Alpes et Préalpes s'offre à nous avec le soleil et la chaleur qui sont aussi au rendez-vous.

Grande pause derrière le col amplement méritée pour déguster notre pique-nique. Nous continuons notre balade en direction de la métairie des Grat où nous profitons de boire le café. Le ciel se fait un brin menaçant, le vent se lève et le temps presse. Nous nous mettons en route pour effectuer la dernière ligne droite à travers la forêt et les pâturages. Enfin, nous arrivons au Chalet du Soldat après 7h de périples où un repas délicieux nous attend. Le lendemain nous nous réveillons avec le brouillard et la pluie qui nous accompagnent tout le long de la descente jusqu'au parking. Nous poursuivons la journée aux bains de Charmey afin de détendre nos articulations et terminons la journée autour d'un repas commun, dans un des nombreux restaurants de la région.

Je félicite toutes les dames qui ont participé et vous remercie de la confiance que vous me témoignez lors de ces randonnées.

Natacha Stauffer



UPN de la Haute Béroche

Soyez les bienvenus pour notre traditionnelle journée champêtre le **dimanche 29 octobre 2017, dès 11h00**, à la Grande Salle de Provence (VD). Chorale, accordéonistes, danse country, tombola gourmande et artisanale, accompagnés d'un repas-terroir et de nombreuses pâtisseries.

Prix : Fr. 25.-/adulte et réduction pour les enfants. Réservation souhaitée au ☎ 079 722 44 18 ou par e-mail ✉ isabelle.cirstea@ne.ch

UPN Bevaix

Match au loto des Dames Paysannes avec le groupe des Scouts de Bevaix, le samedi **4 novembre 2017 à 20h** à la grande salle de Bevaix.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux.

UPN Val-de-Ruz

La torée proposée par l'UPN Val-de-Ruz le dimanche 10 septembre 2017 a malheureusement dû être annulée avec regret par manque de participant.

UPN Val-de-Travers

Le samedi 28 octobre 2017, soirée annuelle des paysannes du Val-de-Travers, à la salle des spectacles à Couvet. Ouverture des portes à **19h30** et rideau à **20h**.

Au programme :

En première partie : le chœur des paysannes du Val-de-Travers avec en intermède le groupe *Rock'Tradition*.

En deuxième partie : pièce de théâtre "*Au diable les varices*".

Et pour finir la soirée : duo Montandon avec la participation de Katy Geiser.

Cantine, stand de pâtisseries maison, tombola.

Venez nombreux passer un bon moment en notre compagnie

Prochaine édition de la Ruche

Le délai de remise des articles et/ou informations est fixé au **vendredi 15 décembre**.

Les textes sont à envoyer à *Mme Justine Debély* par e-mail ✉ *justine.debely@ne.ch*, ou par fax : 032 889 36 39, merci d'avance.


JAB
CH-2053 Cernier

Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

Programme des cours UPN 2017

"Quand mon image devient le lien avec le monde..."			
<ul style="list-style-type: none">• Généralités sur les morphologies• Descriptifs des couleurs chaudes et froides• Comment se mettre en valeur avec ses habits selon sa propre morphologie	Mardi 24 octobre 2017 19h30	Salle de conférence (2 ^{ème} étage), CNAV, 2053 Cernier	Mme Paratte

Pain d'épices – décors – Maison en pain d'épice			
<ul style="list-style-type: none">• Fabrication de la pâte• Construction d'une maison avec décors• Diverses recettes, cakes, muffins et biscômes	Mercredi 29 novembre 2017 13h00	Collège de la Fontenelle École ménagère Cernier	Anne-Marie Parel
	Samedi 2 décembre 2017 13h00	Ecole ménagère Fleurier (Rue de l'école d'horlogerie)	

 *Le prix du cours est de Fr. 30.00 par personne tout compris.
Inscription : 15 jours avant la date du cours auprès de le CNAV, ☎ 032 889 36 30*